

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 20 septembre 2023

Vœu déposé par l'Exécutif du 20^e arrondissement relatif à la politique de la ville

Considérant le rôle majeur des services et politiques publics pour garantir l'égalité entre les Françaises et les Français, quel que soit leur territoire de vie ;

Considérant les inégalités économiques et sociales structurelles qui persistent dans de nombreux quartiers ;

Considérant la nécessité de consacrer des moyens supplémentaires à ces quartiers pour assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitant.es ;

Considérant l'expiration des actuels contrats de ville au 31 décembre 2023, signés en 2015 pour cinq ans par l'État, les collectivités et plusieurs partenaires publiques, et prolongés à trois reprises, qui fixent les priorités partagées dans les quartiers défavorisés ;

Considérant la pertinence qu'il y aurait eu à réaliser un bilan de loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée il y a bientôt dix ans, en amont de la révision de la géographie prioritaire et du renouvellement des contrats de ville ;

Considérant les épisodes de violences urbaines qui ont éclatées pendant plusieurs jours début juillet dans de nombreux quartiers et villes après la mort d'un jeune de 17 ans dans le cadre d'un contrôle policier ; et l'absence de réponse du gouvernement à la hauteur des enjeux ;

Considérant le calendrier d'élaboration des contrats de ville 2024-2030, précisé récemment par une circulaire après de longs mois de flottement du côté de l'État et d'attente du côté des élu.es locaux ;

Considérant l'examen prochain du projet de loi de finances pour 2024 qui définira les moyens financiers accordés à la politique de la ville ;

Considérant l'engagement constant depuis vingt ans de la Ville de Paris pour faire reculer les inégalités urbaines et sociales, notamment dans un arrondissement populaire comme le 20^{ème} arrondissement ;

Considérant les vœux adoptés par le Conseil du 20^{ème} arrondissement :

- le 6 mars dernier, relatif à l'intégration des quartiers Porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire ;
- le 22 juin dernier, relatif à la révision de la géographie prioritaire et au renouvellement du contrat de ville ;

Considérant la volonté de la Mairie du 20^{ème}, en lien avec les deux équipes de développement local, d'organiser un mois de la concertation en novembre, avec les associations et les habitant.es, pour le renouvellement du contrat de ville ;

Sur proposition de l'Exécutif du 20^{ème} arrondissement de Paris, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **Que le gouvernement porte une vision de la politique de la ville rénovée et accorde des moyens supplémentaires à la politique de ville dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 ;**
- **Que l'État poursuive ses discussions avec la Ville de Paris pour la définition de la nouvelle cartographie de la géographie prioritaire, en tenant compte des spécificités des quartiers populaires parisiens.**